



CLASSES D'USAGES PERMIS						
HABITATION		H				
unifamiliale	H-1	●				
bi et trifamiliale	H-2		●			
multiplex	H-3			●		
multifamiliale	H-4				●	
COMMERCE		C				
détails et services de proximité	C-1					
artériel léger	C-2					
détails et services grande surface	C-3					
véhicule et services pétroliers	C-4					
INDUSTRIE		I				
prestige	I-1					
légère	I-2					
lourde	I-3					
COMMUNAUTAIRE		P				
institutionnel et administratif locale	P-1					
institutionnel et administratif régionale	P-2					
récréatif	P-3					
SERVICE PUBLIC		U				
utilité publique	U-1					
AGRICOLE		A				
agricole léger	A-1					
CONSERVATION		CO				
Conservation	CO-1					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT						
exclus						
permis						

NORMES PRESCRITES						
TERRAIN						
superficie (m2)	min.	1 000	1 700	1 700	1 700	
profondeur (m)	min.					
frontage (m)	min.	30	30	30	30	
STRUCTURE						
isolée		●	●	●	●	
jumelée		●	●	●	●	
contiguë		●	●	●	●	
MARGES						
avant (m)	min.	3	3	3	3	
avant (m)	max.	5	5	5	5	
latérale (m)	min.	0	0	0	0	
latérales totales (m)	min.					
arrière (m)	min.					
BÂTIMENT						
hauteur (étages)	min.	2	3	3	3	
hauteur (étages)	max.	3	4	8	8	
hauteur (m)	max.					
superficie d'implantation (m2)	min.					
largeur (m)	min.					
DENSITÉ						
logement/bâtiment	min.					
logement/bâtiment	max.					
espace bâti/terrain	min.	0,25	0,25	0,25	0,25	
espace bâti/terrain	max.					
plancher/terrain (C.O.S.)	min.	0,45	0,45	0,45	0,45	
plancher/terrain (C.O.S.)	max.					

DISPOSITIONS SPECIALES						
		(1) (2)	(1) (3)	(1) (3)	(1) (3)	
		(4) (5)	(4) (5)	(4) (5)	(4) (5)	
		(6) (7)	(6) (7)	(6) (7)	(6) (7)	
		(8) (9)	(8) (9)	(8) (9)	(8) (9)	
		Z-336	Z-336	Z-336	Z-336	

NOTES
1- POUR L'ENSEMBLE DU PÔLE DE DÉVELOPPEMENT SUD FAISANT PARTIE DU SECTEUR DE LA GARE, LA DENSITÉ RÉSIDENTIELLE BRUTE DOIT ÊTRE COMPRISE ENTRE 40 ET 95 LOGEMENTS À L'HECTARE.
2- TOUTES LES FAÇADES DOIVENT ÊTRE RECOUVERTE DE MAÇONNERIE DANS UNE PROPORTION MINIMALE DE 65%.
3- TOUTES LES FAÇADES DOIVENT ÊTRE RECOUVERTE DE MAÇONNERIE DANS UNE PROPORTION MINIMALE DE 80%.
4- LES FENÊTRES DU BÂTIMENT DOIVENT D'ÊTRE DE LA MÊME COULEUR SUR TOUTES LES FAÇADES.
5- AUCUN ACCESSOIRE OU ÉQUIPEMENT TECHNIQUE (THERMOPOMPE, APPAREIL DE CLIMATISATION, APPAREIL DE CHAUFFAGE, ETC.) NE DOIT ÊTRE VISIBLE D'UNE VOIE PUBLIQUE DE CIRCULATION.
6- ZONAGE : CHAPITRE 9, SOUS SECTION 3.14.
7- ZONAGE : CHAPITRE 9, SOUS SECTION 1.1.
8- ZONAGE : CHAPITRE 9, SOUS SECTION 1.2.
9- PERMIS ET CERTIFICATS : ART. 23, ALINÉA 8.

DIVERS			
PIIA	●	PPU	●
PAE			
PPCMOI	●		
UC			
Projet Intégré	●		

AMENDEMENTS	
NO. DE RÉGLEMENT	DATE
5000-020	07-04-2016
5000-021	07-04-2016
5000-046	07-07-2021



CLASSES D'USAGES PERMIS						
HABITATION H						
unifamiliale	H-1					
bi et trifamiliale	H-2					
multiplex	H-3					
multifamiliale	H-4					
COMMERCE C						
détails et services de proximité	C-1					
artériel léger	C-2					
détails et services grande surface	C-3					
véhicule et services pétroliers	C-4					
INDUSTRIE I						
prestige	I-1					
légère	I-2					
lourde	I-3					
COMMUNAUTAIRE P						
institutionnel et administratif locale	P-1					
institutionnel et administratif régionale	P-2					
récréatif	P-3					
SERVICE PUBLIC U						
utilité publique	U-1	●				
AGRICOLE A						
agricole léger	A-1					
CONSERVATION CO						
Conservation	CO-1					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT						
exclus						
permis						

NORMES PRESCRITES						
TERRAIN						
superficie (m2)	min.					
profondeur (m)	min.					
frontage (m)	min.					
STRUCTURE						
isolée						
jumelée						
contiguë						
MARGES						
avant (m)	min.					
avant (m)	max.					
latérale (m)	min.					
latérales totales (m)	min.					
arrière (m)	min.					
BÂTIMENT						
hauteur (étages)	min.					
hauteur (étages)	max.					
hauteur (m)	max.					
superficie d'implantation (m2)	min.					
largeur (m)	min.					
DENSITÉ						
logement/bâtiment	min.					
logement/bâtiment	max.					
espace bâti/terrain	min.					
espace bâti/terrain	max.					
plancher/terrain (C.O.S.)	max.					

DISPOSITIONS SPÉCIALES						

NOTES

DIVERS			
PIIA		PPU	●
PAE			
PPCMOI	●		
UC			
Projet Intégré			

AMENDEMENTS	
NO. DE RÉGLEMENT	DATE
5000-015	2016-02-01
5000-020	2016-04-07



CLASSES D'USAGES PERMIS						
HABITATION H						
unifamiliale	H-1					
bi et trifamiliale	H-2					
multiplex	H-3					
multifamiliale	H-4					
COMMERCE C						
détails et services de proximité	C-1					
artériel léger	C-2					
détails et services grande surface	C-3					
véhicule et services pétroliers	C-4					
INDUSTRIE I						
prestige	I-1					
légère	I-2					
lourde	I-3					
COMMUNAUTAIRE P						
institutionnel et administratif locale	P-1					
institutionnel et administratif régionale	P-2					
récréatif	P-3					
SERVICE PUBLIC U						
utilité publique	U-1					
AGRICOLE A						
agricole léger	A-1	●				
CONSERVATION CO						
Conservation	CO-1					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT						
exclus		(1)				
permis						

NORMES PRESCRITES						
TERRAIN						
superficie (m2)	min.	2 400				
profondeur (m)	min.	60				
frontage (m)	min.	40				
STRUCTURE						
isolée		●				
jumelée						
contiguë						
MARGES						
avant (m)	min.	10				
avant (m)	max.					
latérale (m)	min.	6				
latérales totales (m)	min.	12				
arrière (m)	min.	10				
BÂTIMENT						
hauteur (étages)	min.	1				
hauteur (étages)	max.	2				
hauteur (m)	max.					
superficie d'implantation (m2)	min.	70				
largeur (m)	min.	6,5				
DENSITÉ						
logement/bâtiment	min.					
logement/bâtiment	max.	1				
espace bâti/terrain	min.					
espace bâti/terrain	max.					
plancher/terrain (C.O.S.)	max.	0,15				

DISPOSITIONS SPÉCIALES						

NOTES
1- LA CULTURE DE MARIHUANA À DES FINS MÉDICALES EST SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS.

DIVERS			
PIA			
PAE			
PPCMOI			
UC			
Projet Intégré			

AMENDEMENTS	
NO. DE RÉGLEMENT	DATE
5000-015	2016-02-01



CLASSES D'USAGES PERMIS						
HABITATION		H				
unifamiliale	H-1					
bi et trifamiliale	H-2					
multiplex	H-3					
multifamiliale	H-4					
COMMERCE		C				
détails et services de proximité	C-1					
artériel léger	C-2					
détails et services grande surface	C-3					
véhicule et services pétroliers	C-4					
INDUSTRIE		I				
prestige	I-1					
légère	I-2					
lourde	I-3					
COMMUNAUTAIRE		P				
institutionnel et administratif locale	P-1					
institutionnel et administratif régionale	P-2					
récréatif	P-3					
SERVICE PUBLIC		U				
utilité publique	U-1					
AGRICOLE		A				
agricole léger	A-1	●				
CONSERVATION		CO				
Conservation	CO-1					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT						
exclus						
permis						
		(1)				

NORMES PRESCRITES						
TERRAIN						
superficie (m2)	min.	2 400				
profondeur (m)	min.	60				
frontage (m)	min.	40				
STRUCTURE						
isolée		●				
jumelée						
contiguë						
MARGES						
avant (m)	min.	10				
avant (m)	max.					
latérale (m)	min.	6				
latérales totales (m)	min.	12				
arrière (m)	min.	10				
BÂTIMENT						
hauteur (étages)	min.	1				
hauteur (étages)	max.	2				
hauteur (m)	max.					
superficie d'implantation (m2)	min.	70				
largeur (m)	min.	6,5				
DENSITÉ						
logement/bâtiment	min.					
logement/bâtiment	max.	1				
espace bâti/terrain	min.					
espace bâti/terrain	max.					
plancher/terrain (C.O.S.)	max.	0,15				

DISPOSITIONS SPÉCIALES						

NOTES
1- LA CULTURE DE MARIHUANA À DES FINS MÉDICALES EST AUTORISÉE POUR CETTE ZONE.

DIVERS			
PIIA			
PAE			
PPCMOI			
UC			
Projet Intégré			

AMENDEMENTS	
NO. DE RÉGLEMENT	DATE
5000-015	2016-02-01



CLASSES D'USAGES PERMIS						
HABITATION H						
unifamiliale	H-1					
bi et trifamiliale	H-2					
multiplex	H-3					
multifamiliale	H-4					
COMMERCE C						
détails et services de proximité	C-1					
artériel léger	C-2					
détails et services grande surface	C-3					
véhicule et services pétroliers	C-4					
INDUSTRIE I						
prestige	I-1					
légère	I-2					
lourde	I-3					
COMMUNAUTAIRE P						
institutionnel et administratif locale	P-1					
institutionnel et administratif régionale	P-2					
récréatif	P-3					
SERVICE PUBLIC U						
utilité publique	U-1					
AGRICOLE A						
agricole léger	A-1	●				
CONSERVATION CO						
Conservation	CO-1					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT						
exclus						
permis		(1)				

NORMES PRESCRITES						
TERRAIN						
superficie (m2)	min.	2 400				
profondeur (m)	min.	60				
frontage (m)	min.	40				
STRUCTURE						
isolée		●				
jumelée						
contiguë						
MARGES						
avant (m)	min.	10				
avant (m)	max.					
latérale (m)	min.	6				
latérales totales (m)	min.	12				
arrière (m)	min.	10				
BÂTIMENT						
hauteur (étages)	min.	1				
hauteur (étages)	max.	2				
hauteur (m)	max.					
superficie d'implantation (m2)	min.	70				
largeur (m)	min.	6,5				
DENSITÉ						
logement/bâtiment	min.					
logement/bâtiment	max.	1				
espace bâti/terrain	min.					
espace bâti/terrain	max.					
plancher/terrain (C.O.S.)	max.	0,15				

DISPOSITIONS SPÉCIALES						

NOTES
1- LA CULTURE DE MARIHUANA À DES FINS MÉDICALES EST AUTORISÉE POUR CETTE ZONE.

DIVERS			
PIIA			
PAE			
PPCMOI			
UC			
Projet Intégré			

AMENDEMENTS	
NO. DE RÉGLEMENT	DATE
5000-015	2016-02-01



CLASSES D'USAGES PERMIS						
HABITATION H						
unifamiliale	H-1					
bi et trifamiliale	H-2					
multiplex	H-3					
multifamiliale	H-4					
COMMERCE C						
détails et services de proximité	C-1					
artériel léger	C-2					
détails et services grande surface	C-3					
véhicule et services pétroliers	C-4					
INDUSTRIE I						
prestige	I-1					
légère	I-2					
lourde	I-3					
COMMUNAUTAIRE P						
institutionnel et administratif locale	P-1					
institutionnel et administratif régionale	P-2					
récréatif	P-3					
SERVICE PUBLIC U						
utilité publique	U-1					
AGRICOLE A						
agricole léger	A-1	●				
CONSERVATION CO						
Conservation	CO-1					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT						
exclus		(1)				
permis						

NORMES PRESCRITES						
TERRAIN						
superficie (m2)	min.	2 400				
profondeur (m)	min.	60				
frontage (m)	min.	40				
STRUCTURE						
isolée		●				
jumelée						
contiguë						
MARGES						
avant (m)	min.	10				
avant (m)	max.					
latérale (m)	min.	6				
latérales totales (m)	min.	12				
arrière (m)	min.	10				
BÂTIMENT						
hauteur (étages)	min.	1				
hauteur (étages)	max.	2				
hauteur (m)	max.					
superficie d'implantation (m2)	min.	70				
largeur (m)	min.	6,5				
DENSITÉ						
logement/bâtiment	min.					
logement/bâtiment	max.	1				
espace bâti/terrain	min.					
espace bâti/terrain	max.					
plancher/terrain (C.O.S.)	max.	0,15				

DISPOSITIONS SPÉCIALES						

NOTES
1- LA CULTURE DE MARIHUANA À DES FINS MÉDICALES EST SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS.

DIVERS			
PIIA			
PAE			
PPCMOI			
UC			
Projet Intégré			

AMENDEMENTS	
NO. DE RÉGLEMENT	DATE
5000-015	2016-02-01



CLASSES D'USAGES PERMIS						
HABITATION H						
unifamiliale	H-1					
bi et trifamiliale	H-2					
multiplex	H-3					
multifamiliale	H-4					
COMMERCE C						
détails et services de proximité	C-1					
artériel léger	C-2					
détails et services grande surface	C-3					
véhicule et services pétroliers	C-4					
INDUSTRIE I						
prestige	I-1					
légère	I-2					
lourde	I-3					
COMMUNAUTAIRE P						
institutionnel et administratif locale	P-1					
institutionnel et administratif régionale	P-2					
récréatif	P-3					
SERVICE PUBLIC U						
utilité publique	U-1					
AGRICOLE A						
agricole léger	A-1	●				
CONSERVATION CO						
Conservation	CO-1					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT						
exclus		(1)				
permis						

NORMES PRESCRITES						
TERRAIN						
superficie (m2)	min.	2 400				
profondeur (m)	min.	60				
frontage (m)	min.	40				
STRUCTURE						
isolée		●				
jumelée						
contiguë						
MARGES						
avant (m)	min.	10				
avant (m)	max.					
latérale (m)	min.	6				
latérales totales (m)	min.	12				
arrière (m)	min.	15				
BÂTIMENT						
hauteur (étages)	min.	1				
hauteur (étages)	max.	2				
hauteur (m)	max.					
superficie d'implantation (m2)	min.	70				
largeur (m)	min.	6,5				
DENSITÉ						
logement/bâtiment	min.					
logement/bâtiment	max.	1				
espace bâti/terrain	min.					
espace bâti/terrain	max.					
plancher/terrain (C.O.S.)	max.	0,15				

DISPOSITIONS SPÉCIALES						

NOTES
1- LA CULTURE DE MARIHUANA À DES FINS MÉDICALES EST SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS.

DIVERS			
PIIA			
PAE			
PPCMOI			
UC			
Projet Intégré			

AMENDEMENTS	
NO. DE RÉGLEMENT	DATE
5000-015	2016-02-01



CLASSES D'USAGES PERMIS					
HABITATION H					
unifamiliale	H-1				
bi et trifamiliale	H-2				
multiplex	H-3				
multifamiliale	H-4				
COMMERCE C					
détails et services de proximité	C-1				
artériel léger	C-2				
détails et services grande surface	C-3				
véhicule et services pétroliers	C-4				
INDUSTRIE I					
prestige	I-1				
légère	I-2				
lourde	I-3				
COMMUNAUTAIRE P					
institutionnel et administratif locale	P-1				
institutionnel et administratif régionale	P-2				
récréatif	P-3	●			
SERVICE PUBLIC U					
utilité publique	U-1				
AGRICOLE A					
agricole léger	A-1				
CONSERVATION CO					
Conservation	CO-1				
USAGES SPÉCIFIQUEMENT					
exclus					
permis					

NORMES PRESCRITES					
TERRAIN					
superficie (m2)	min.				
profondeur (m)	min.				
frontage (m)	min.				
STRUCTURE					
isolée					
jumelée					
contiguë					
MARGES					
avant (m)	min.				
avant (m)	max.				
latérale (m)	min.				
latérales totales (m)	min.				
arrière (m)	min.				
BÂTIMENT					
hauteur (étages)	min.				
hauteur (étages)	max.				
hauteur (m)	max.				
superficie d'implantation (m2)	min.				
largeur (m)	min.				
DENSITÉ					
logement/bâtiment	min.				
logement/bâtiment	max.				
espace bâti/terrain	min.				
espace bâti/terrain	max.				
plancher/terrain (C.O.S.)	min.				
plancher/terrain (C.O.S.)	max.				

DISPOSITIONS SPECIALES					
	(1) (2)				
	(3)				
	Z-489				

NOTES
1- POUR L'ENSEMBLE DU PÔLE DE DÉVELOPPEMENT SUD FAISANT PARTIE DU SECTEUR DE LA GARE, LA DENSITÉ RÉSIDENTIELLE BRUTE DOIT ÊTRE COMPRISE ENTRE 40 ET 95 LOGEMENTS À L'HECTARE.
2- ZONAGE : CHAPITRE 9, SOUS SECTION 3.14.
3- ZONAGE : CHAPITRE 9, SOUS SECTION 1.1.

DIVERS			
PIIA	●	PPU	●
PAE			
PPCMOI	●		
UC			
Projet Intégré	●		

AMENDEMENTS	
NO. DE RÉGLEMENT	DATE
5000-021	07-04-2016
5000-046	07-07-2021

